

<https://www.snetap-fsu.fr/Declaration-liminaire-CNESERAAV-du-20-mars-2025.html>



Déclaration liminaire - CNESERAAV du 20 mars 2025

- Les Dossiers - Enseignement supérieur - . CNESERAAV - . Séances du CNESERAAV -

Date de mise en ligne : dimanche 23 mars 2025

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH69/logo_elan_commun-8-aeb3c.jpg

Déclaration liminaire de l'Élan commun

L'Élan commun souhaite alerter une nouvelle fois cette instance sur la situation préoccupante du **budget alloué à l'enseignement supérieur agricole**, en particulier le programme 142.

En effet, la loi de finances initiale (LFI) pour 2025 acte une **nouvelle baisse significative des crédits** alloués à ce programme. Si l'on compare la LFI 2025 au prévisionnel initial, la diminution est de 8 millions d'euros. Pire encore, par rapport au budget 2024, c'est une baisse drastique de 17 millions d'euros qui est enregistrée. Cette évolution budgétaire est particulièrement alarmante dans un contexte où nos établissements doivent accueillir un nombre croissant d'étudiants et mettre en œuvre de nouvelles formations, notamment les bachelors inscrits dans la Loi dite d'avenir agricole.

Ces restrictions budgétaires auront inévitablement des **conséquences négatives sur nos établissements et les personnels**. Comment garantir un enseignement de qualité avec de moindres moyens ? Comment assurer le développement et le bon fonctionnement des Écoles Nationales Vétérinaires ([ENV](#)) et que devient le **plan de mise à niveau dénommé « de renforcement des ENV »** qui est un enjeu majeur ? La baisse du budget du programme 142 est en totale contradiction avec ces impératifs. Quelle marge aura la [DGER](#) en cas d'imprévu pour aider tous ses établissements ?

Concernant les **nouveaux bachelors issus de la Loi dite d'avenir agricole**, nous nous interrogeons sur leur statut et leur reconnaissance. Seront-ils reconnus comme délivrant le grade de licence pour nos établissements agricoles publics ? Seront-ils intégrés au référentiel du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ([MESR](#)) et inscrits dans le Code de l'Éducation, ce qui n'est pas le cas actuellement ? Quelle garantie existe-t-il pour assurer aux titulaires de ce diplôme la possibilité de poursuivre leurs études en niveau master ?

Toujours à la suite de la Loi dite d'avenir agricole, quels travaux seront menés et qu'est-il prévu pour la révision des décrets notamment concernant nos établissements d'enseignement supérieur agricole ?

Toujours concernant la Loi dite d'avenir agricole, nous alertons sur le **changement de statut du [CNESERAAV](#)**. Alors qu'il était public, comme le CNESER, il va devenir **une instance qui fait la part belle à l'enseignement privé supérieur agricole**, créant ainsi une exception agricole dans le paysage de l'enseignement supérieur et marquant la poursuite d'une privatisation rampante de l'enseignement supérieur. À quelle échéance cette nouvelle configuration verra-t-elle le jour ? De plus, nous dénonçons le fait que les représentants de l'enseignement privé pourraient être nommés, comme le suggère le texte actuel, plutôt qu'élus. Cela reviendrait à les choisir arbitrairement, ce qui est pour nous totalement inacceptable.

Enfin, nous attirons votre attention sur la **souffrance des personnels d'ONIRIS** qui sont de plus en plus mis sous pression avec des réductions drastiques de moyens humains et financiers, à qui il est demandé de faire encore plus. La gouvernance actuelle a hérité d'un passé que nous avons dénoncé pendant plusieurs années, lors des directions précédentes qui ont laissé des plaies non cicatrisées en matière de [RPS](#) et d'autres profondes séquelles. Séquelles liées, entre autres, mais pas que, à une prise de distance préjudiciable avec l'INSERM notamment concernant le centre de thérapie génique, et liées à des **non-ajustements des participations financières de l'INRAE et de la [DGAL](#)** aux projets les concernant au sein de l'établissement en particulier les **coûteux aménagements de locaux du LABERCA -(LABoratoire d'Étude des Résidus et Contaminants dans les Aliments)-** impliquant des coûts supplémentaires non anticipés et la non prise en charge de location de locaux temporaires pour assurer la continuité de l'enseignement. Ces séquelles semblent avoir largement participé à enclencher une spirale infernale dont

l'établissement peine à se relever. Comment la DGER compte-t-elle accompagner cet établissement avec bienveillance, dans l'intérêt de ses personnels et de ses étudiants ?

Face à ces enjeux, **l'Élan commun exige des réponses précises et des engagements fermes de la part du ministère** afin que l'enseignement supérieur agricole public puisse remplir pleinement ses missions de service public.

â€" > **Déclaration à télécharger :**

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Déclaration liminaire Elan commun - CNESERAAV du 20 mars 2025